

RÈGLEMENTS CÔTE À CÔTE

Ajout au livre des règlements: 04.04.2016



Classes (voir la section interdictions et précisions additionnelles) :

1. OPEN — 901cc et plus
2. PRODUCTION — Maximum 900cc, véhicule de type ``ACE`` accepté

Plaque à numéro :

1. OPEN — Fond blanc et chiffre noir



2. PRODUCTION — Fond noir chiffre blanc



Règlements applicables pour les classes de CÔTE À CÔTE :

Dispositifs de sécurité obligatoire :

- Porte ou filet d'origine obligatoire
 - Si le véhicule n'a pas de filet en hauteur, le pilote peut choisir un dispositif de retenue des mains qui se fixe après la ceinture de sécurité. (Arm-restraints)
- Dispositif d'arrêt
 - La clef du véhicule doit être munie d'un porte clef de couleur vive d'une dimension minimale de 1 1/2 par 4 pouces (orange, jaune fluorescent ou rouge)
- Extincteur
 - Extincteur obligatoire suivant la norme ABC, fixé dans le véhicule

Équipements et vêtements (pilote et co-pilote) :

- Veste anti-feu de préférence (pantalon et chandail à manches longues obligatoires)
- Casque Snell \ DOT
- Protège cou
- Lunettes de motocross
- Gants anti-feu (de préférence)
- Pas de bottes de motocross

Interdictions et précisions additionnelles :

- Turbo ou Supercharger sont interdits pour la classe PRODUCTION
- Nitro interdit
- Maximum de 98 DB/A
- Largeur maximale du CÔTE À CÔTE = 66 pouces. La largeur du véhicule est mesurée avec le pilote dans le CÔTE À CÔTE et à l'extérieur des pneus
- L'âge minimum pour le pilote et le co-pilote est 16 ans au moment de l'évènement
- Le pilote et le co-pilote doivent s'inscrire, payer la licence d'un jour ou être titulaire d'une carte de membre en règle et signer les documents de décharge.
- Les pilotes devront porter un transpondeur (acheté ou loué auprès de la FMSQ)